

Paris, le 24 janvier 2024

## **AVIS INTERNET**

### **OSTRUM SRI CREDIT EURO**

(Part I : FR0011003664 ; Part E : FR0000982217 ; Part L : FR0011521517 ;

Part GP : FR0013241015 ; Part SI : FR0014008CA3)

Nous informons les porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI CREDIT EURO des modifications ci-dessous :

#### **1- Création d'une catégorie de part**

Nous vous informons de la création d'une part N (A) EUR (code ISIN : FR001400N6F4) destinée aux investisseurs souscrivant via des Distributeurs ou intermédiaires soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ou fournissant un service de Conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ou un service de Gestion individuelle de portefeuille sous mandat.

Cette part revêt les caractéristiques suivantes :

- Affectation des revenus : Capitalisation
- Devise de libellé : EUR
- Montant minimal de souscription initiale : Néant
- Montant minimum de souscription ultérieure : Néant
- Valeur liquidative d'origine : 100 euros
- Frais de gestion financière : 0,40 % maximum de l'actif net
- Commission de souscription non acquise au FCP : 2,5% max

## 2- **Modification d'une catégorie de part**

Le montant minimum de souscription initiale est modifié pour la part L du fonds OSTRUM SRI CREDIT EURO. Ce montant passe de 1 000 euros à néant.

**Ces modifications entreront en vigueur le 29 janvier 2024.**

La documentation juridique (documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) et prospectus) du fonds est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS